



**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
du bassin versant de l'Oudon**

**Commission Locale de l'Eau**

**Réunion du groupe de travail  
PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU**

**Le mercredi 05 octobre 2022**

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
AMEN Jean-François	Compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne - en charge du P.T.G.E.	X		
ANDRE Marc	DDT 49	X		
ANNONIER Claude	Syndicat d'Eau de l'Anjou	X		
AYRINHAC Sabine	Compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne - en charge du P.T.G.E.	X		
BANNIER Gaëtan	Agrial	X		
BERNARD Vincent	Negoce Village			X
BLOT Mickaël	DREAL Pays de la Loire	X		
BODILIS Anne-Monique	Arvalis			X
BONIOU Pascal	Agence de l'Eau Loire Bretagne		X	
BOUTEILLER Bernard	Fédération de pêche 49	X		
BROWN Juliette	CIVAM			X
BRUCHET Benoît	CUMA			X
BRUNY Régine	Association Sauvergarde de l'Anjou	X		
CHAIGNEAU Alexandre	Chambre d'agriculture			X
CHARDIN Virginie	DDPP 49/ESPAAP			X
CHAUSSIS Raphaël	Agence de l'Eau Loire Bretagne			X
CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire			X
COCHET Florian	Seenovia			X
COHENDY Yoan	Anjou Maine Céréales			X
COUPRIE Stéphanie	OFB DR Pays de la Loire		X	
COUSIN Géraldine	Syndicat du Bassin de l'Oudon - Prévention des inondations et gestion quantitative	X		
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement	X		

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
DE LAPOUGE Vladimir	DREAL Centre / SEBRINAL / DDBLB			X
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne, Sarthe	X		
DE SIMIANE Michel	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Maine et Loire	X		
DERENNE Jean	CIVAM AD 49			X
DESOBEAU Hélène	DREAL Pays de la Loire	X		
DESRE Julien	Mayenne Nature Environnement	X		
DOUSSET Laurent	DDT 49	X		
ELIE Julien	CCI 53			X
FENEON Stéphanie	Fédération de pêche 49	X		
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des Moulins d'eau		X	
GANDON Jean-Claude	Filière Aquacole Pays de La Loire	X		
GIBault Jean-Marie	Agrial			X
GILLES Pierrick	Syndicat du bassin de l'Oudon - Vice-président de la C.L.E.	X		
GUICHARD Virginie	Chambre d'agriculture			X
HARDY Vincent	Région Pays de la Loire	X		
HELBERT Marc	Département Maine et Loire	X		
JALLU Gérard	Adjoint au Maire de Loiron-Ruillé - Vice-président C.L.E.	X		
KIENTZLER Anne	DRAAF	X		
LACROIX Aurélie	Syndicat d'eau de l'Anjou			X
LALOI Gaëlle	Cer France	X		
LAMBERT Thierry	Terrena			X
LAMY Annabelle	Vitré Communauté			X
LANGEVIN Michel	CCI 49			X
LAUNAY PARIS Céline	CIVAM BIO 53			X
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture	X		
LEBRET Dominique	Fédération de pêche 53			X
LEGER Patrice, représenté par Mme TORTEY	Responsable du service Eau et assainissement du Pays de Craon	X		
LELORE Laurent	Chambre d'agriculture	X		
LORTIE Elsa	CCI Pays de la Loire	X		
MASINSKI Damien	Conseil régional des Pays de la Loire			X

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
MAUSSION Patricia	Conseil régional des Pays de la Loire		X	
MERY Yoann	Coop ouest			X
MICHEL Louis	Laval Agglo - Président de la C.L.E.	X		
MONTECOT Michel	UFC Que choisir 53			X
MOSSET Alexandre	Anjou Bleu Communauté	X		
NAULLEAU Florimond	Syndicat d'eau de l'Anjou			X
PAYRAUDEAU Dominique	DDT 49		X	
PELE Denis	Pelé Agri Conseil			X
PERROIS Christelle	AS Maine et Loire			X
PERROIS Christian	Association BASE	X		
POUJOL Gérard	CUMA			X
POULIN Nicolas	Cer France		X	
REBILLARD Luc	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Mayenne			X
REUILLON Alice	Conseil départemental du Maine et Loire			X
RIBAUD Pascal	Filière Aquacole Pays de La Loire			X
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de la Mayenne	X		
ROINE Thomas	Chargé de projet de territoire/Missions PTGE et SAGE - C.L.E.	X		
RONCIN Joël	Segré-en-Anjou Bleu - Vice-président C.L.E.		X	
ROUSSEZ Olivier	Ombree d'Anjou - Vice-président C.L.E.	X		
ROUX Alexandre	DDT 53	X		
SAUDRAIS Odile	Chambre d'agriculture	X		
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne			X
TIELEGUINE Régine	Directrice du Syndicat du Bassin de l'Oudon - Animatrice C.L.E. et P.T.G.E.	X		
TISON Hervé	Dutertre			X
TRINTIGNAC Pascal	SMIDAP		X	
VIDEAU Hélène	OFB	X		
	Chambre des Métiers et de l'artisanat 53		X	
	Communauté de communes Châteaubriant Derval		X	
	Communauté de communes des Vallées du Haut anjou		X	
	OFB Pays de la Loire		X	

## Ordre du jour

1. Tour de table des participants – Retour sur la sécheresse et canicule de l'été 2022 – observations sur le terrain, conséquences pour les usages, moyens mis en œuvre (pour votre présentation, se restreindre au bassin versant de l'Oudon) ;
2. Démarrage des études pour élaborer le P.T.G.E. – intervention du prestataire : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne – présentation, méthodologie, calendrier prévisionnel ;
3. Point sur l'état d'avancement des états des lieux : prélèvements agricoles, caractérisation des plans d'eau ;
4. Questions diverses.



### **1- TOUR DE TABLE DES PARTICIPANTS - RETOUR SUR LA CANICULE ET SECHERESSE 2022**

Madame Géraldine COUSIN présente la situation hydrologique.  
Cf. diaporama annexé.

Monsieur Louis MICHEL fait un tour de table pour recueillir les avis, expériences et difficultés liées à la situation hydrologique exceptionnelle.

Monsieur Michel De SIMIANE - Situation aggravée par la canicule. Végétation sèche. Conséquences forestières dans 1 an ou 2. Dépérissement sur les châtaigniers.

Monsieur Gérard JALLU - Constat du manque d'eau dans les cours d'eau. Fortes chaleurs tôt en saison. Plus délicat sur le maïs.

Madame Régine BRUNY - Situation très difficile. Volonté que l'Etat anticipe ce qui arrive. Les milieux ont souffert par la période mais on aurait pu mieux gérer si anticipation. Non-respect de l'ordre (nombreuses dérogations, milieux défavorisés).

Monsieur Claude ANNONIER – Fonctionnement normal du syndicat d'eau potable. Si le nombre d'abonnés augmente légèrement, la consommation d'eau diminue. Possède une mare: jusqu'à mai eau au maximum, depuis mai perte de 200 mm par mois. Questions des réserves.

Monsieur Louis MICHEL - On n'a pas manqué d'eau potable. Des interconnexions ont été réalisées pour que les demandes en eau potable soit satisfaites.

Monsieur Jean DEGAND - Dérèglement climatique est présent. Changement de modèle pour économie d'eau. Prise de conscience s'effectue par les arrêtés, communication vers le grand public sur la manière d'économiser l'eau. Dégradation sur la biodiversité. Agriculture ne correspond peut-être plus, elle devrait s'adapter. On doit trouver des mesures cohérentes en écoutant les acteurs. C'est important pour notre survie.

Madame Gaëlle LALOI - les implantations des couverts hivernaux sont difficiles. Le monde agricole doit s'adapter pour faire face à ce type d'évènements.

Monsieur Bertrand de La RIVIERE - Aspect quantitatif est à privilégier. Evidence de l'intérêt du travail du syndicat. Ses objectifs sont en décalage avec l'administration. L'État a une idéologie de la renaturation et de la continuité écologique qui aggrave la situation. Impact sur la flore (ripisylve, forestières) différents selon l'adaptation des espèces. Il faut prioriser les objectifs en tenant compte des réalités de terrain.

Monsieur Jean Claude GANDON - Moulin du Château : Etang non étanche qui restitue l'eau vers l'Oudon. La digue est en catégorie C. S'il refuse le contrôle, l'État menace de l'effacement de l'étang. Il a suivi l'Oudon jusqu'à l'étang de la Guéhardière, plus une goutte d'eau ne va à Méral.

Monsieur Louis MICHEL - l'étang de la Guéhardière a été effacé pour des raisons de sécurité. L'État a mis 30 ans à aboutir à une solution.

Monsieur Jean-Claude GANDON n'est pas contre l'engagement des frais à la Guéhardière mais constate que cette zone humide absorbe toute l'eau, et ne restitue pas à l'aval. La priorité est de stocker de l'eau durant l'hiver pour la restituer en été. C'est un problème national, on doit changer le fusil d'épaule. On a abattu les haies, on subventionne les haies aujourd'hui. Secteur de Vitry : barrage donc pas de problème d'eau.

Monsieur Mickaël BLOT - Débat des plans d'eau complexe. On ne peut pas répondre sur juste une réunion. Rien ne dit que la zone humide stocke l'eau l'été. Le stockage d'eau l'hiver n'est pas la solution : interception de l'eau qui doit aller au cours d'eau, et déficit d'eau possible en hiver. Ne pas simplifier le débat.

Monsieur Alexandre ROUX - Étang de la Guéhardière a fait l'objet d'une surveillance accrue de l'état, effacé pour des raisons de sécurité. Canicule de cette année, on voit que sur les plans d'eau on a de plus en plus de problèmes. L'eau s'en va par évapotranspiration. Les réserves d'eau doivent être réfléchies en concertation. Décisions entraîneront des conséquences sur les milieux. L'été est exceptionnel et pourrait être la norme. Il faudrait des solutions qui prennent en compte l'évolution climatique. Aussi, le bassin est caractérisé par des étiages sévères. Le PTGE est l'occasion d'explorer toutes les solutions.

Monsieur Marc ANDRE - Saison de basses eaux difficile.

Madame Anne KIENTZLER - Mobilisée sur la sécheresse à plusieurs niveaux, des dérogations pour la mise en place des couverts hivernaux ont été gérées au niveau départemental. Débat sur le stockage est complexe. Il faut examiner tous les enjeux. Nécessité de la sobriété agricole. Réfléchir à des filières moins gourmandes en eau.

Monsieur Laurent DOUSSET - Pas de remarque.

Monsieur Gaëtan BANNIER - Colza bon rendement. Culture de printemps ont souffert. Ensilage moyenne basse. Couvert végétal compliqué. Prise sur les prairies n'est pas valorisante. Attente de retours. Prise de conscience pour parler des prélèvements agricoles. Adaptation des assolements est nécessaire.

Madame Hélène DESOBEAU - Gestion conjoncturelle de la situation. Le P.T.G.E. doit apporter une meilleure gestion pour l'ensemble des usages.

Monsieur Vincent HARDY - Pas de remarque.

Monsieur Marc HELBERT - On a subi la situation. Sécurisation de l'eau potable. On prend l'eau là où elle est. On essaie au maximum de maintenir cet usage prioritaire.

Madame FENEON Stéphanie - Attente du bilan et du retour d'expérience annoncé en Comité de l'eau 49. Manque d'anticipation. Pêches de sauvegarde dès mai début juin. Considération des milieux oubliés car des usages ont été privilégiés. Idée du stockage : s'il n'y a plus d'eau à l'amont, le barrage n'aura pas d'eau. Tenir compte aussi des températures qui augmentent.

Monsieur Bernard BOUTEILLER rejoint les remarques de Madame FENEON. Il constate que les arrêtés de restriction en eau ont été pris tardivement.

Madame Hélène VIDEAU - le retour d'expérience est en cours d'analyse. S'appuyer sur le réseau ONDE<sup>1</sup> : identifier des zones sentinelles qui montrent la difficulté avant d'être en situation de sécheresse.

Monsieur Olivier ROUSSEZ - revient sur la présentation de Géraldine, le graphique montre que Pouancé était une oasis. La situation était pourtant critique. Des zones humides relarguaient de l'eau en août. Nombreuses dérogations prises et aussi beaucoup de voitures devant les stations de lavage. Complexité de lecture des arrêtés de restriction 49.

Monsieur Bernard LAYER - Pas de remarques.

Monsieur Laurent LELORE - Effet de la sécheresse de cet été comme depuis le début de l'année : assèchement des sols jamais connu avant, plantes en stress hydriques. Récoltes de cultures de printemps : impact marqué. Dès fin juin, distribution des fourrages. Déficit de production d'herbes à 30-40 %. Baisse de rendements sur le maïs. Le maïs permet de faire des stocks sur certaines terres. Concrètement, il est difficile de changer de modèle pour assurer l'alimentation de tous. Prairies temporaires devront être ressemées. Oudon Nord : peu d'irrigation. L'adaptation de l'agriculture se fait malgré la production. Sur Pays de la Loire : baisse de 20% des éleveurs bovins, impacte le maintien des prairies, alimentation, etc. On s'adapte : stockage de l'eau dans les sols, cultures résilientes. Les actes de consommation influencent les systèmes. Injonction d'accord mais la réalité économique ne permet pas tout.

Monsieur Christian PERROIS - Le sol a des problèmes de rétention de l'eau par modification de sa structure. L'agriculture de conservation des sols a 20 ans d'avance sur l'agriculture. Favoriser l'infiltration de l'eau à la parcelle. Quand il pleut 20-30 mm, l'émissaire est plein et le lendemain est vide. Si on veut que l'eau reste dans les parcelles, il faut qu'elle reste dans le sol. Pour effectuer la photosynthèse, avec rejet d'oxygène, il faut du soleil, des plantes (carbone) et de l'eau. Perte de prairies = perte de biodiversité et perte de carbone. La situation est grave.

Madame Elsa LORTIE - l'État a demandé au milieu économique de s'adapter. Diminution de l'eau de 20 à 30% dans leurs process, perte de production, perte d'effectifs, secteurs d'activités fermés. Les entreprises ont répondu et se sont rendues compte de l'importance de l'eau.

Monsieur Alexis ROBERT - Le département 53 est gestionnaire d'un barrage sur la Mayenne. Débits qui n'avaient pas été observés depuis 1976. Soutien à l'étiage très tôt. Forte dégradation de la qualité de l'eau. Aspects qualitatifs et quantitatifs ont mis en danger la distribution d'eau potable sur le département. Réduction des ruissellements, économies d'eau sont à privilégier.

---

<sup>1</sup> Observatoire national des données sur les étiages

Madame TORTAY - Pas de remarque.

Madame SAUDRAIS Odile - Moins d'agriculteurs, plus de population, il faut produire. L'adaptation peut se faire au détriment des grandes cultures. Incohérences : promotions sur les piscines cet été.

Monsieur Pierrick GILLES - il y a beaucoup de choses. On doit réduire la consommation. La situation a commencé fin mai. Le citoyen doit s'adapter aussi. L'agriculture est capable de s'adapter si on lui en donne les moyens. Le lait bio était vendu cet été en prix conventionnel. Réduction de la consommation chez les habitants. Région de Vitré qui a fait 3 barrages : si pas de barrage, la continuité écologique aurait été difficile. Si on n'avait pas eu la Rincerie, y aurait-il eu de l'eau à Craon ? En 1986, remise en eau de la Rincerie. En 1976, ce n'était pas un plan d'eau, ils ont remis en eau pour éviter la sécheresse. La situation aurait été pire sans doute. Il faut réfléchir à faire d'autres réserves collectivement.

Un participant - C'est à tous de prendre conscience que l'eau est une ressource non durable. L'eau est vite rendue à la rivière. La parcelle doit garder l'eau.

Monsieur Louis MICHEL - 2/3 de l'eau de mer est de l'eau douce. On ne doit pas garder l'eau pour nous. À Saint Cyr le Gravelais, le lit était serré, l'eau coulait. A 150 m le lit était large, l'eau ne coulait plus. Travail sur la morphologie est important. Equilibre qui doit être trouvé. La construction du P.T.G.E. est une force.

## **2- DEMARRAGE DES ETUDES POUR ELABORER LE P.T.G.E.**

Monsieur Jean-François AMEN se présente, il présente l'entreprise et le contenu de l'étude. Il est accompagné de Madame Sabine AYRINHAC.  
Cf. diaporama annexé.

### **Sur la concertation pour élaborer le P.T.G.E.**

Madame Régine BRUNY émet une réserve sur l'organisation des réunions du bureau pour le suivi de l'étude en visio. Elle se dit opposée aux groupes d'acteurs. On ne peut pas cheminer ensemble s'il y a des groupes d'acteurs. Il faut qu'on soit tous ensemble.

Monsieur Jean DEGAND - Vu la présentation qui a été faite, vu les transformations du paysage (mares, zones humides, etc.), il faut effectivement garder la cohérence de la gestion et donc avoir un panel d'acteurs autour de la table.

Monsieur Jean-François AMEN - Le cahier des charges n'avait pas de cadre précis pour la concertation, il n'y avait pas de recommandations. On a fait des propositions initiales : une approche distancielle avec des outils d'expression en temps réel. Le distanciel n'est pas adapté, donc réunions en présentiel avec des ateliers.

Madame Régine BRUNY - Il faut qu'on puisse travailler en présentiel et sans groupe spécifique.

Madame Sabine AYRINHAC - le P.T.G.E. est un processus participatif, des groupes peuvent être créés (usagers, associations, etc.). On peut faire une session de groupe et une session collective. Il y a différentes phases. Selon les caractéristiques du groupe d'acteurs, cela peut être nécessaire pour favoriser l'expression de tous.

Monsieur Jean-François AMEN - Si réunion à 30, temps de paroles court par participants. Des ateliers par sous-groupe peuvent être créés pour un temps d'expression plus long. C'est une étape de concertation.

Madame Régine BRUNY - Si sous-groupe, il faut tous les acteurs. C'est la CLE qui décide.

Monsieur Louis MICHEL - Il faut une phase individuelle avec des personnes ressources. C'est normal que chaque acteur s'exprime.

Monsieur Laurent LELORE - C'est normal qu'un bureau d'études fasse des entretiens individuels pour compiler de l'information. C'est une question d'efficacité.

Monsieur Jean DEGAND - Mutualisation de chacun, mutualisation des connaissances, des avis pour déboucher sur quelque chose de positif.

Monsieur Jean-Claude GANDON - On obéit à l'Agence de l'eau qui obéit au ministère qui obéit aux députés européens. On n'apporte pas grand-chose.

Monsieur Louis MICHEL - Mon objectif est que tout le monde se parle. Ensemble pour une gestion durable de l'eau dans notre bassin. La vie n'est pas rigide, on sait s'adapter quand il le faut. La stratégie sera validée par l'État. Si on part sur des considérations extraordinaires, cela ne passera pas. La gestion est différente selon les territoires. L'eau c'est pour accueillir des populations, des activités, etc... Il faut éviter de dématérialiser et être au maximum en présentiel. Sur réunion de groupes, quand on co-construit à 6 ou 8, c'est plus efficace. Il faut ensuite une mise en commun.

Monsieur Gérard JALLU - Il est important que chacun s'exprime.

**Monsieur Jean-François AMEN conclut que la CACG va adapter sa proposition pour tenir compte de ces remarques.**

#### **Sur des interventions d'experts**

Monsieur Bertrand De La RIVIERE - Appui extérieur de la concertation, est-il prévu des universitaires ?

Monsieur Jean-François AMEN - Listes qui seront faites, la CLE définira les acteurs. Des personnes ressources, que la CLE trouve pertinente, peuvent être consultées. C'est la CLE qui garde la main sur les décisions.

#### **Sur l'impact des plans d'eau**

Monsieur Jean-Claude GANDON - Impact négatif des plans d'eau, est-ce que vous parlez des impacts positifs ?

Madame Sabine AYRINHAC - Tout sera pris en compte.

Monsieur Michel De SIMIANE - Il y a une doxa : il faut détruire les plans d'eau. C'est une rupture anthropologique sans fondements économiques et sans fondements écologiques.



Madame Hélène DESOBEAU - Ni les services de l'Etat ni l'Agence de l'eau ne révisent le SDAGE<sup>2</sup>. Le SDAGE est révisé par le Comité de Bassin, ensemble de représentants des acteurs de l'eau. Des décisions ont été contraires aux recommandations de l'État et de l'Agence de l'eau. La connaissance du terrain est importante pour les plans d'eau. Bibliographie solide puis échanges sur la perception du territoire et de ce qu'on fait pour avoir de la ressource et de ce qu'on veut pour le territoire. Les étapes seront validées collectivement.

### **Sur la méthodologie**

Madame Sabine AYRINHAC poursuit la présentation. Cf. diaporama annexé

Madame Régine BRUNY demande à ce qu'il soit tenu compte du SDGRE (schéma départemental 49 de gestion de la ressource en eau)

Monsieur Michel De SIMIANE - les besoins en abreuvement dépendent du type d'alimentation et du climat.

Monsieur Jean-François AMEN - la C.A.C.G. participe au travail Explore 2 sur le climat. Dès qu'il y aura des éléments intéressants pour le bassin versant de l'Oudon, ils seront valorisés.

Madame Régine BRUNY demande que la version de juin 2022 de l'élaboration des études HMUC soit transmise aux membres du groupe (envoi annexé au compte rendu).

Madame Régine TIELEGUINE propose de passer à la suite. Le calendrier prévisionnel de l'étude est donc balayé rapidement.

## **3- POINT D'AVANCEMENT SUR LES ETATS DES LIEUX**

### **3.1. Prélèvements agricoles**

Monsieur Bernard LAYER présente l'état d'avancement. Cf. diaporama.

Il y a des difficultés de mobilisation pour avoir des réponses de l'enquête en ligne. Un plan d'action a été validé par les élus :

- Relance mensuelle du questionnaire,
- Renvoi à tous les agriculteurs du territoire avec une approche sécheresse, fait le 04/10.
- Conception d'un questionnaire papier plus efficient (envoi annexé au compte rendu) pour les agriculteurs pour récupérer les infos les plus importantes sur le sègreén et sud-mayenne. Quand un technicien de la chambre intervient, aide pour le remplissage du questionnaire.
- Bassin Chéran amont : contact téléphonique pour avoir un retour des agriculteurs pour extrapoler les résultats sur l'ensemble du bassin versant.

L'ambition : 10 % sur le bassin soit 160 réponses.

Monsieur Laurent LELORE - Difficulté de la mobilisation pour remplir l'enquête. L'enquête doit abonder les analyses du bureau d'études. Les retours sont insuffisants.

Madame Régine BRUNY - Interrogation sur le questionnaire simplifié. Qui a décidé du questionnaire simplifié ?

Monsieur Laurent LELORE - Les élus chambre ont décidé de cette simplification.

Madame Régine BRUNY - Est-ce que cela a été décidé par la CLE ?

Monsieur Bernard LAYER - C'est une proposition qui est faite à la CLE.

---

<sup>2</sup> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Monsieur Jean DEGAND - Pourquoi y-a-t-il si peu de réponses ?

Monsieur Laurent LELORE - Peur du contrôle, peur des prélèvements restreints, réponses non immédiates.

Madame Hélène DESOBEAU - par rapport à la transmission des données, il pourrait y avoir une restitution à la CLE à une échelle plus grande, avec anonymat.

Monsieur Laurent LELORE - le contrôle est la première crainte que les agriculteurs ont.

Monsieur Alexandre ROUX - Par rapport à cette crainte, dans la convention il n'y a aucune transmission nominative pour l'abreuvement. Il faut porter le message du partage d'informations, que l'étude est faite pour remonter leur utilisation de l'eau.

Si la police de l'eau veut contrôler, elle peut le faire sans ces données. Le PTGE est fait pour raisonner ensemble sur la gestion de l'eau. Si les agriculteurs ne se mobilisent pas, leur poids ne sera pas aussi important que cela.

Monsieur Bernard LAYER - Les injonctions sont connues. Les agriculteurs ont été informés sur les enjeux du territoire, c'était le but des réunions du mois de mai mais il y a eu peu de mobilisation.

### 3.2. Plans d'eau

Madame Géraldine COUSIN présente l'état d'avancement. Cf. diaporama annexé.

Monsieur Bertrand De La RIVIERE - Accueil favorable. Difficulté d'identification du bassin de l'Oudon. Réponses précises et demandes d'informations complémentaires.

## 4- QUESTIONS DIVERSES

- Journée sur le bocage à Pouancé le 11 octobre 2022 organisée par l'AFAC-agroforesterie.

- Retour d'expérience

Madame Hélène VIDEAU - Les zones humides peuvent stocker l'eau (en surface et dans le sol) puis la restituer progressivement. Elles permettent ainsi de réguler naturellement les flux d'eau en période d'inondation ou de sécheresse. 1m<sup>2</sup> de zone humide peut stocker entre 500 litres et 1m<sup>3</sup> d'eau et certains milieux humides peuvent stocker jusqu'à 15 000m<sup>3</sup> d'eau par ha. Un projet de suppression des plans d'eau permanents de la Bièvre, un affluent de la Seine en Ile-de-France, a permis de reconnecter le cours d'eau avec ses zones humides adjacentes, et a eu pour résultat d'augmenter d'environ 30% le volume de stockage de l'eau

<https://www.eaufrance.fr/sites/default/files/2019-04/conseil-scientifique-afb-note-continuite-ecologique-2018.pdf>

- Prochaine réunion du groupe de travail P.T.G.E. le 13 décembre de 14h à 17h (Lieu à préciser).

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 12h35.